

Les actions du PCAET (suite)

Focus sur une action permettant de préserver et valoriser les ressources locales en renforçant la séquestration carbone

Action n°35 : « Sensibiliser les agriculteurs à la séquestration du carbone et à ses intérêts »

Une quinzaine d'agriculteurs du Pithiverais, mais aussi d'Eure-et-Loir, ont décidé de se lancer dans la plantation d'amandiers depuis fin 2019. Aujourd'hui, ce sont près de 18 000 amandiers qui ont été plantés ! Dans le même ordre d'idée, c'est un groupe d'agriculteurs qui souhaitent créer une association de planteurs de bambous. Les bambouseraies représentent un peu moins de 15 ha. Les plantations d'amandiers, de bambous, mais aussi de noyers, de pacaniers... contribuent à une économie décarbonée par la séquestration de CO² dans le sol.



Pilotes	N°	Actions
Orientation n°6 : Mise en œuvre du Plan Climat et vers l'éco-exemplarité des communautés de communes		
PETR, CC	44	Assurer la cohésion du territoire dans l'animation et le suivi du Plan Climat
PETR	45	Accompagner les CC dans la réalisation d'un plan d'actions dans le cadre de leurs Bilans Carbone
CC	46	Engager les collectivités dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions
PETR, CC	47	Sensibiliser, communiquer et intégrer les habitants et les acteurs du territoire à la démarche du PCAET

Contacts

Pour toute demande d'information ou d'accompagnement sur le PCAET, nous vous invitons à prendre contact avec le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais :

Amandine TEMPLIER, Cheffe de projets DD et SCoT

☎ 02 38 30 82 61

@ scot.pbgp@orange-business.fr

Bon à savoir ...

Tout ce qu'il faut savoir du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais est sur le www.pays-du-pithiverais.fr



PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 Bis Faubourg d'Orléans - 45300 PITHIVIERS
Tél. : 02 38 30 64 02

+ d'infos sur le PCAET

Sur le site du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais :
http://www.pays-du-pithiverais.fr/pcaet_fr_02_11.html

Directeur de la publication : La Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.
Conception, réalisation : PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.
Crédits photos : PETR PBGP, photos d'archives
Mars 2023



LA LETTRE D'INFORMATION DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL BEAUCE GÂTINAIS EN PITHIVERAIS

EDITO de la Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais



La transition énergétique et écologique est maintenant une nécessité pour répondre aux engagements pris par la France. Le changement climatique ainsi que la raréfaction des ressources deviennent une source d'inquiétude pour de plus en plus de personnes, voire une mise en difficulté pour les ménages aux revenus les plus modestes (accès à la mobilité, à l'emploi, à un logement décent). Mettre en œuvre la transition sur le territoire, c'est agir sur son attractivité, mais aussi se rendre plus résilient face au dérèglement climatique.

Il est désormais temps de mettre en application une stratégie globale à l'échelle du territoire du Pays, à travers notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette démarche de plan climat, initiée par le PETR à la demande des Communautés de communes « obligées » de le faire, doit profiter à l'ensemble de notre territoire.

Monique BEVIERE, Présidente du PETR

Le PCAET : une feuille de route pour le territoire

Le PCAET est composé de 5 documents :

- le diagnostic,
- l'évaluation stratégique,
- la stratégie territoriale,
- le programme d'actions,
- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre.



Les objectifs visés d'ici 2050

Lors de l'élaboration de la stratégie territoriale, les élus et les agents se sont concertés sur la définition des objectifs, chiffrés ou non, à viser. Dans le cadre de ce premier Plan Climat Air et Energie, un scénario réaliste, présentant une ambition modérée a été choisie. La synthèse est présentée ci-dessous.

- Réduire la consommation d'énergie : - 10% d'ici 2030 et - 25 % d'ici 2050 (par rapport à 2016),
- Accélérer la production des énergies renouvelables (EnR) : + 45% d'ici 2030 et + 105% d'ici 2050 (par rapport à 2016),
- Développer les réseaux de chaleur,
- Assurer l'évolution coordonnée des réseaux d'énergie.

Les objectifs visés (suite)

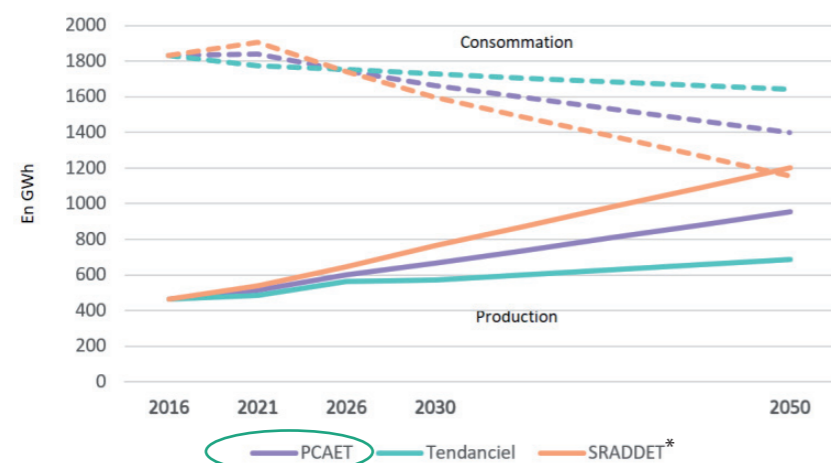


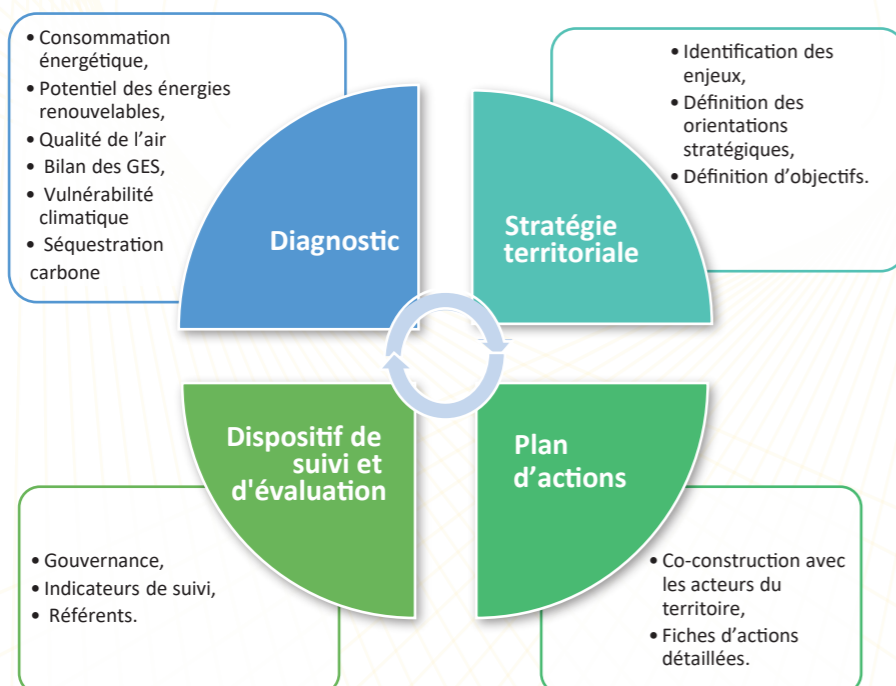
Tableau de la consommation de l'énergie et la production d'ENR

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : - 30% d'ici 2030, -60% d'ici 2050 (par rapport à 2016),
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration : - 25% d'ici 2030, -35 % d'ici 2050,
- Renforcer le stockage du carbone sur le territoire,
- Adaptation au changement climatique.

* Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Les étapes du PCAET

La démarche de PCAET a été lancée le 21 décembre 2018. Le 14 octobre 2021, les élus du territoire ont approuvé à l'unanimité le projet de PCAET du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Le dépôt définitif du PCAET a été mis en ligne le 09/01/2023 sur la plateforme de l'ADEME, permettant sa mise à disposition du public. Ainsi, les phases de mises en œuvre et de suivi débutent.



Les actions du PCAET (suite)

Pilotes	N°	Actions
Orientation n°4 : Entreprendre, consommer et produire localement et durablement		
PETR, CC, acteurs locaux divers	28	Travailler avec les collectivités locales pour développer l'achat de produits locaux et développer des solutions de proximité pour la restauration collective
PETR, CA, CAP	29	Etudier l'intérêt du développement d'une centrale logistique afin de structurer l'approvisionnement
Communes, CC, CCI, entente économique	30	Aider les porteurs de projets à développer des commerces
Communes ; CC	31	Aider à la mise à disposition de terres agricoles pour les porteurs de projets
PETR, CA, CCI	32	Amener les restaurateurs à la rencontre des producteurs
Communes, PETR	33	Favoriser les outils et événements de mise en valeur des produits et producteurs locaux
CC, Communes	34	Mettre en place des aides destinées aux ménages modestes et à valoir chez les producteurs locaux

Focus sur une action permettant d'entreprendre, consommer et produire localement et durablement

Action n°30 : « Aider les porteurs de projets à développer des commerces »

Chantier d'insertion et de développement durable avec Les Jardins de la Voie Romaine à la Roseraie de Morailles, lieu mêlant un café associatif ouvert plusieurs jours par semaine, de la petite restauration issue d'une agriculture durable, une épicerie et une boutique de produits locaux, un atelier de productions artisanales, un lieu de vie ouvert aux initiatives locales (expos, ateliers, jeux de société, cafés littéraires, etc.).



Pilotes	N°	Actions
Orientation n°5 : Préserver et valoriser les ressources locales en renforçant la séquestration carbone		
PETR, OPA	35	Sensibiliser les agriculteurs à la séquestration du carbone et à ses intérêts
PETR, CA	36	Promouvoir des pratiques et des matériels limitant les émissions de GES
PETR	37	Développer l'éco-pâturage
CA	38	Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratique
PETR	39	Agir sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau via les actions du CTEC
CA	40	Favoriser la diversification des exploitations et des variétés cultivées localement
PETR, Communes, CC	41	Organiser la gestion des déchets verts
SITOMAP, PETR, CC	42	Développer la récupération des objets
PETR	43	Faire émerger des activités permettant la réparation des objets

Les actions du PCAET (suite)

Pilotes	N°	Actions
Orientation n°3 : Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments		
PETR, Communes, CC	21	Maintenir et renforcer le service local d'accompagnement des collectivités (montage de dossier, suivi)
CC, Communes, service (action 21)	22	Favoriser la réalisation d'audits des bâtiments publics
PETR, SIERP	23	Accompagner la modernisation des éclairages publics du territoire
CC	24	Accompagner les ménages et les bailleurs sociaux (conseil, suivi, financement)
PETR, entente économique	25	Accompagner les entreprises (conseil, suivi, financement)
PETR	26	Permettre la montée en compétence des entreprises
PETR, chambre d'agriculture, CA, agriculteur	27	Aider au développement d'une filière locale de matériaux biosourcés et le savoir-faire associé

Focus sur quelques actions permettant d'accélérer la transition énergétique des bâtiments

Action n°21 : « Maintenir et renforcer le service local d'accompagnement des collectivités (montage de dossier, suivi) »

La Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret a déjà entrepris des travaux de rénovation de ses bâtiments publics tels que la réhabilitation du groupe scolaire de Bazoches-les-Gallerandes (école élémentaire, maternelle et ALSH), la réhabilitation énergétique du gymnase et un projet de réhabilitation de la toiture du groupe scolaire d'Outarville.

La Communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais a renouvelé sa convention avec l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement). Ce premier partenariat a permis de diagnostiquer 27 bâtiments et d'identifier les priorités. Trois communes sur le périmètre de la Communauté de communes du Pithiverais ont conclu également un partenariat avec l'ADIL : Crottes-en-Pithiverais, Pithiviers-le-Viel et Mareau-aux-bois.

Action n°23 : « Accompagner la modernisation des éclairages publics du territoire »

Beaucoup de communes réhabilitent leurs éclairages publics pour des raisons d'économie d'énergie et de finances. Par exemple, les villages tels que Léouville, Bazoches-les-Gallerandes, Châtillon-le-Roi, Attray, Chaussy, Crottes-en-Pithiverais, Greneville-en-Beauce, Charmont-en-Beauce, Erceville... sont passés aux LED pour les éclairages extérieurs. A l'échéance du PCAET, 100% du parc public pourrait être rénové !



Faire vivre le plan d'actions

Le programme d'actions, établi à l'échelle du territoire est en lien avec l'ensemble de ses acteurs : communes, entreprises, associations, habitants. Il court sur la période 2021-2027.

Le programme comprend 6 orientations associées à des objectifs et des actions. Chacune des 47 actions fait l'objet d'une présentation précise, c'est-à-dire qu'elle comprend son descriptif, son référent, ses partenaires, les indicateurs permettant de suivre son avancement, ses moyens et son calendrier (voir détails ci-après).

Des groupes de travail vont être constitués. Un comité de suivi sera organisé chaque année pour connaître l'avancée des indicateurs avec les pilotes concernés, et garantir la cohérence avec le projet initial.

Le rôle du chef de projets PCAET est d'animer et fédérer les différents acteurs du territoire.



Les 6 orientations stratégiques

Orientation n°1 Repenser les mobilités pour les mettre en synergie



- **Objectif 1** : développer des solutions limitant le besoin en déplacements,
- **Objectif 2** : encourager les déplacements en transport en commun et en modes actifs,
- **Objectifs 3** : développer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop sécurisé sur le territoire,
- **Objectif 4** : anticiper le développement des véhicules plus écologiques.

Orientation n°2 Déploiement des ENR



- **Objectif 5** : accompagner le développement des ENR,
- **Objectif 6** : déployer les réseaux de chaleur.

Orientation n°3 Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments



- **Objectif 7** : agir sur le patrimoine et via les compétences des collectivités,
- **Objectif 8** : accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs projets de rénovation,
- **Objectif 9** : privilégier les matériaux biosourcés produits localement et les matériaux de réemploi.

Les 6 orientations stratégiques (suite)

Orientation n°4 Consommer et produire localement et durablement



- **Objectif 10** : relocaliser les filières alimentaires sur le territoire,
- **Objectif 11** : développer la consommation de produits locaux.

Orientation n°5 Préserver les ressources locales en renforçant la séquestration carbone



- **Objectif 12** : atténuer l'empreinte carbone du secteur agricole et renforcer le potentiel de séquestration du carbone,
- **Objectif 13** : des techniques culturelles qui s'adaptent face au changement climatique,
- **Objectif 14** : réemployer et valoriser les déchets.

Orientation n°6 Mise en œuvre du Plan Climat et vers l'éco-exemplarité des Communautés de Communes



- **Objectif 15** : mettre en œuvre et animer le PCAET,
- **Objectif 16** : suivre et mettre en œuvre les bilans carbone réalisés,
- **Objectif 17** : assurer la communication avec les habitants et les acteurs du territoire.

Les actions du PCAET

Pilotes	N°	Actions
Orientation n°1 : Repenser les mobilités pour les mettre en synergie		
PETR, CCI, Entente éco	1	Accompagner le développement du télétravail et des espaces de coworking
Région Centre val de Loire	2	Développer les dispositifs et les outils de mobilités sur le territoire grâce à la présence d'un référent mobilité et d'une plateforme informatique unique
CC	3	Établir un diagnostic de l'offre actuelle et des besoins des habitants
CC	4	Assurer la présence d'une offre de transport à la demande
CC	5	Faire émerger une offre de transports collectifs vers les gares empruntées par les habitants du Pays
CC et Communes	6	Poursuivre l'aménagement de pistes cyclables prioritaires sur les axes stratégiques et mettre en place d'autres aménagements sécurisés
CC, entente éco, région centre val de Loire	7	Accompagner le déploiement d'une offre de navettes vers les zones d'activités
CC	8	Déployer un programme d'offre d'autostop sécurisé
CC	9	Accompagner les collectivités à l'achat de véhicules partagés
CC, PETR, carburantiers, secteur privé	10	Accompagner le développement de stations BioGNV
Communes	11	Poursuivre l'implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques
PETR	12	Favoriser l'achat de véhicules électriques par les collectivités

Les actions du PCAET (suite)

Pilotes	N°	Actions
Orientation n°2 : Aider au déploiement des EnR tout en tenant compte des caractéristiques locales		
PETR, CC	13	Réaliser un diagnostic lié aux EnR
PETR	14	Faire connaître et anticiper l'arrivée de l'hydrogène.
CC, PETR, GRDF, Acteurs agricoles	15	Développer une stratégie commune concernant la méthanisation
CC ou PETR, acteurs divers liés aux EnR, région CVL	16	Établir un dialogue avec les habitants du territoire
PETR	17	Développer les compétences et l'emploi local en lien avec les EnR
PETR, entente éco	18	Sensibiliser les chefs d'entreprises et les élus aux EnR et faire connaître le COT EnR.
CC, Communes	19	Identifier et réaliser des études pour changer les systèmes de chauffage non performants ou fortement émetteurs des bâtiments publics
BGV	20	Accompagner le développement d'un projet récupérant la chaleur fatale.

Focus sur quelques actions favorisant le déploiement des énergies renouvelables et de récupération

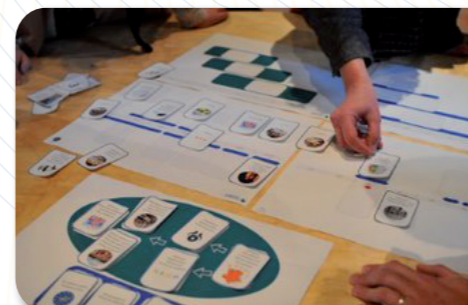
Action n°13 : « Réaliser un diagnostic lié aux EnR »

Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, accompagné par la Région Centre-Val de Loire, se lance dans un projet innovant « Osons la transition » qui vise à accélérer la production d'énergie renouvelable, à diminuer la consommation énergétique collective et individuelle, en favorisant l'émergence de collectifs citoyens porteurs de projets de production d'énergie renouvelable ou de sobriété énergétique.



Comment ?

- 1ère étape : Réalisation d'un diagnostic partagé, en répondant au questionnaire public via le lien : <https://forms.office.com/e/gTEvcfDaLF> ou le flashcode.



- L'objectif est de disposer d'un panorama initial, de bien comprendre le contexte (politique, économique, social, démographique) du territoire.
- 2ème étape : Participation aux ateliers citoyens programmés d'ici la fin de l'année 2023.

Action n°18 : « Sensibiliser les chefs d'entreprises et les élus aux EnR et faire connaître le COT EnR » et n°19 : « Identifier et réaliser des études pour changer les systèmes de chauffage non performants ou fortement émetteurs des bâtiments publics »

Le COT EnR (Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable) est un contrat de développement des énergies renouvelables, d'une durée de trois ans (renouvelable 1 fois). Il vient contribuer à répondre aux actions 18 et 19 de l'objectif 6 *déployer les réseaux de chaleur*.



Le COT EnR est porté par Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais. Il permet d'aider au financement des études préalables et des investissements de bois énergie, de géothermie, de solaire thermique et de réseaux de chaleur.

L'objectif est de réaliser 10 projets sur la période du contrat.